

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 21 mars 2023 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 15 mars 2023

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 23  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Julien PICHELIN, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Cécilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2023-03-25  
CLOTURE DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) tels qu'ils résultent de l'arrêté préfectoral du 13 juillet 2022,

Le transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV) a été acté par arrêté préfectoral du 13 juillet 2022, suite à la prise en compte des positionnements des Conseils municipaux des communes membres. La CCPV assume cette compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La CCPV a créé un budget annexe Eau Potable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 par délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2022.

Considérant le vote du Compte administratif 2022 du budget annexe Eau Potable,

Les résultats du Compte administratif 2022 du budget annexe Eau Potable sont les suivants :

- Section de fonctionnement : excédent de **310.646,92 €**
- Section d'investissement : excédent de **263.536,10 €**

Soit un résultat global de **574.183,02 €**.

Considérant la nécessité de clore le budget annexe Eau Potable au 31 décembre 2022,

Cette clôture entraîne l'intégration des comptes du budget annexe Eau Potable au budget principal.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Décider la clôture du budget annexe Eau Potable au 31 décembre 2022,
- Autoriser le comptable public à procéder à l'intégration des comptes du budget annexe Eau Potable dans le budget général de la commune,
- Préciser que les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe Eau Potable sont intégrés au budget général,
- Autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 21 mars 2023.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le :

**23 MARS 2023**

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20230321-DEL2023-03-25b-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2023  
Date de réception préfecture : 23/03/2023